

Mai 2018



Le Babillard

Journal mensuel de la Municipalité de St-Côme-Linière

Volume 8, numéro 3

Pour urgences de fin de semaine
(ex: Égouts bouchés,
ponceaux arrachés,
grosses fuites d'eau)
418 225-6305

Dans ce numéro:

Procès-verbal du 7 mai	2-6
Service incendie, Recyclage, Dates prochaines réunions	6
Nouvelles mesures code sécurité routière	7
Multi-vente de garage, Mise aux normes fosses septiques, Vidange fosse septique	8
Bacs récupérateurs garage, Mot du Maire, tournoi base- ball, Location salle Optimiste, Creusage de fossés, Popote roulante	9
Maison des Jeunes	10
Offres d'emploi aréna, Pro- gramme incitatif construc- tion domiciliaire	11
Soc. historique : Photo souve- nir, Conférence, offre d'em- ploi	12
Soc. historique : message important, Avis public ter- rains, Coup de chaleur, Pêche	13
Jeudis musicaux	14
FADOQ, Convocation extraor- dinaire Club 4 Vents, Les Chaudrons d'Or, Horaire Casse-Croûte aréna	15
Bibliothèque municipale	16
Centre Molé, Fermières, Tableau électronique, Comp- toir d'aubaines, Vie Active	17
Développement économique	18
Aide alimentaire, Chevaliers de Colomb, Centre d'écoute CEPS, Métal Duquet	19
Refonte site internet, cueil- lette ordures, cueillette rési- dus dangereux	20

Une entreprise de chez-nous à l'honneur: Métal Duquet!

Lors du 30e gala de l'entreprise beauceronne, le prix *Prestige Projet d'investissement - Volet industriel* a été décerné à l'entreprise Métal Duquet, de même que le prestigieux prix *Jarret d'Or*. Une grande fierté pour cette industrie qui a vu le jour ici à St-Côme-Linière, il y a 32 ans, en mai 1986. L'entreprise Métal Duquet a été fondée par MM. Jean-Marie et Raynald Duquet. Installée au parc industriel depuis janvier 2003, on y retrouve, en 2018, une équipe de 55 employés. À la direction, ce sont les enfants de M. Jean-Marie Duquet, Peggy et Johnny, qui ont pris la relève depuis 2011.

Métal Duquet se spécialise dans la fabrication sur mesure d'équipement en acier inoxydable pour les services alimentaires. On retrouve leur production dans différentes institutions: hôpitaux, écoles, bases militaires, cafétérias, etc.

Toute l'équipe de Métal Duquet peut être fière de cette reconnaissance reçue au dernier gala de l'entreprise beauceronne. Félicitations à vous tous et bonne continuation!



Réf. Mme Peggy Duquet

Taxes municipales - 2e versement

L'échéance du 2e versement des taxes municipales est le **8 juin 2018**.

Merci de votre collaboration.

Avez-vous demandé votre **permis de construction ou rénovation**? Pensez à le faire quelques semaines à l'avance (418-685-3825) afin de vous assurer de l'avoir en votre possession pour le début prévu de vos travaux. Merci de votre collaboration.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 7 mai 2018.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

18-05-107 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 avril 2018, tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

18-05-108 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois d'avril 2018 soient acceptés selon les chèques M1800242 à C1800308 et L1800091 à L1800110 pour un déboursé total de 229 485,63 \$.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2018 – RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 148-06 AFIN DE FIXER DES NORMES POUR LES CHENILS

18-05-109 ATTENDU que le conseil a tenu une période de consultation du 23 avril 2018 au 4 mai 2018 inclusivement sur ce projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 7 mai 2018 à compter de 19 h 00;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 2.7 TERMINOLOGIE est modifié afin d'insérer les deux définitions suivantes :

CHENIL : Lieu où on élève, dresse et vend des chiens, à l'exception des chiens d'attelage.

CHIEN : Tout animal de race canine, mâle ou femelle, âgé de plus de 90 jours.

2. L'article 3.3 K) suivant est ajouté :
« 3.3 K) CHENIL

Un chenil est autorisé si toutes les conditions suivantes sont respectées :

1° Dans une zone permettant les classes d'usages AG ou A.

2° L'exploitant doit résider sur les lieux.

3° Un maximum de 30 chiens est autorisé.

4° Tout chenil ou refuge doit comporter au moins un bâtiment fermé sur tous les côtés.

5° Un maximum de 2 bâtiments destinés aux animaux est permis. La superficie totale de plancher occupée par l'usage est de 260 m².

6° Tout enclos, cage, bâtiment logeant des chiens doit être localisé à :

a) 300 m et plus d'une habitation autre que celle de l'exploitant.

b) 300 m d'une limite de terrain situé dans une zone résidentielle.

c) 1 000 m d'un périmètre urbain.

d) l'extérieur des bandes riveraines des cours d'eau et des lacs.

7° Le bâtiment logeant les animaux doit être situé dans les cours latérales et arrière ou être attenant au bâtiment principal. Il doit respecter les marges de recul prescrites pour un bâtiment principal.

8° Les cages et enclos sont permis uniquement dans les cours latérales ou arrière, à au moins 3 m des lignes latérales et arrière.

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on adopte le second projet de règlement numéro 304-2018 Règlement d'amendement au règlement de zonage numéro 148-06 afin de fixer des normes pour les chenils.

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 308-2018 CONCERNANT UNE AIDE FINANCIÈRE 2018 POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

R-308-2018

18-05-110 Considérant que la municipalité a l'obligation d'appliquer le règlement provincial concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2 R.22);

Considérant les pouvoirs conférés au conseil municipal pour l'adoption d'un programme de réhabilitation de l'environnement en vertu de l'article 92 (2e alinéa) de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2018;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie

Bruneau et résolu unanimement que le règlement no 308-2018 concernant une aide financière 2018 pour la mise aux normes des fosses septiques soit adopté.

Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Programme de réhabilitation de l'environnement

Le conseil décrète un programme de réhabilitation de l'environnement pour la réfection des installations septiques autonomes (fosse septique et champs d'épuration);

Le secteur visé

Tout le territoire non desservi par le réseau d'égout de la municipalité.

Catégorie d'immeuble

Le programme s'applique à toutes les résidences isolées construites avant le 12 août 1981 et habitables à l'année.

Nature de l'aide financière (subvention)

La municipalité accorde une subvention de 1 000 \$ à tout propriétaire d'une unité d'évaluation située sur le territoire de St-Côme-Linière lorsque ce propriétaire démontre que son bâtiment résidentiel est desservi par une installation septique conforme au règlement Q-2 R.22.

Conditions

Sans restreindre toutes autres conditions prévues au présent règlement, le versement de l'aide financière est conditionnel à ce que :

l'officier municipal devra émettre un permis de construction pour l'installation septique desservant la résidence le tout conforme à la réglementation applicable;

à tout moment, à compter du jour du dépôt de la demande d'aide financière, aucun arrérage de taxes municipales, de quelque nature que ce soit, n'est dû pour l'unité d'évaluation visée par la demande;

la demande de permis pour la mise en place d'une installation septique devra être déposée avant le 1er novembre 2018 et les travaux devront être complétés au plus tard le 30 novembre 2018.

Le programme de réhabilitation de l'environnement prend effet à compter de son entrée en vigueur et ne s'applique qu'à l'égard des cinq (5) demandes dument déposées le ou avant le 1er novembre 2018.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 309-2018 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA ET UN EMPRUNT DE 1 462 959 \$

R-309-2018

18-05-111 Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2018;

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le conseil est autorisé à faire des travaux de réfection, tels que plus amplement décrits dans l'estimation détaillée, préparée par la firme Bouthillette Parizeau, en date du 22 mars 2018, projet # BPA 6017-057, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

Article 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 462 959 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 3

Le conseil a présenté une demande d'aide financière dans le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 : arénas et centre de curling et une aide financière estimée à 438 050 \$ sera accordée à la municipalité dans le cadre de ces travaux tel que précisé dans l'annexe B.

Article 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 462 959 \$ sur une période de 10 ans.

Article 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation,

le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention et sera ajouté automatiquement à la période fixée par le versement de la subvention.

Article 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – ACCOMPAGNEMENT LOISIRS – PERSONNES HANDICAPÉES

18-05-112 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière - Accompagnement loisirs pour personnes handicapées.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS AS-PHALTE

18-05-113 Attendu qu'à la suite d'un appel d'offres sur SEAO, auprès de fournisseurs, la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Pavage Sartigan : 109 941,40 \$

Pavage Abénakis : 119 830,39 \$

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement d'accepter le plus bas soumissionnaire, Pavage Sartigan Ltée, au montant de 109 941,40 \$ taxes incluses.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS GRAVIER

18-05-114 Attendu qu'Excavation Paul Jacques Inc. et Excavation R. Beaudoin et Fils ont répondu à l'invitation et que leurs soumissions sont conformes;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accepte la soumission d'Excavation Paul Jacques Inc., plus bas soumissionnaire, à l'exception du MG-20A, conditionnel à ce que les matériaux soient

de qualité et à un coût de transport inférieur.

OUVERTURE DE SOUMISSION PELOUSE

18-05-115 Attendu qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation, auprès de fournisseurs, la municipalité a reçu la soumission suivante :

Transport Dany Giguère : 19 545,75 \$ taxes incluses (même prix pour 3 ans)

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement d'accepter la soumission de Transport Dany Giguère, au coût de 19 545,75 \$, pour les années 2018-2019-2020.

SURVEILLANCE DE TRAVAUX

18-05-116 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière accepte l'offre de service **P18-11024-72**, proposée par la firme d'ingénieur WSP, pour la surveillance de chantier pour la route Fortin et la route St-René.

TRANSFERT BUDGÉTAIRE

18-05-117 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière transfère de l'investissement le montant réservé de 70 000\$ (transition directeur général) et le mette dans le budget d'opération administration générale 02-130-00-141.

RADIO INCENDIE

18-05-118 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte la soumission 012121, de Orizon Mobile, au montant de 22 184,55 \$ avant taxes.

PROGRAMME NOUVEAU HORIZONS

18-05-119 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière accepte d'appuyer le comité de pétanque dans sa demande au projet Nouveaux Horizons. Le projet consiste à aménager un espace pour les aînés, à côté du terrain de pétanque, accessible aux personnes handicapées, à l'installation de bancs, d'un gazébo et d'un éclairage suffisant pour éclairer l'ensemble du terrain. Il est entendu que le conseil s'engage à aider à défrayer les coûts supplémentaires au besoin et de prolonger l'entente de location du terrain jusqu'en 2023 avec la caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

VENTE TERRAIN PARC INDUSTRIEL

18-05-120 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière accepte de vendre, le terrain no de lot 4 063 920, situé au parc industriel, à Husky portes et fenêtres Inc. La municipalité possède des égouts à cet endroit et doit garder un accès. Dans le contrat notarié, une servitude de 25 pieds s'y retrouvera. Ces frais seront à la charge de l'acheteur. Le terrain sera vendu au coût de cinq milles dollars (5 000,00 \$).

Que la municipalité de St-Côme-Linière désigne Mme Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, et M. Yvon Paquet, maire, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom le contrat de vente ainsi que tous les documents relatifs ou accessoires à celui-ci.

CONTRAT MME BRIGITTE DROUIN

18-05-121 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière accepte d'augmenter le salaire de Mme Brigitte Drouin, et ce, à partir de la semaine commençant le 7 mai.

APPUI UPA

18-05-122 **CONSIDÉRANT** la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de PANGEA terres agricoles;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la région de Montmagny ainsi que dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles;

CONSIDÉRANT que PANGEA constitue une « concurrence déloyale » pour les agriculteurs;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépasement de la valeur marchande comparative à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN), le

16 mars 2015, dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière demande au gouvernement du Québec :

Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.

Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accapement et de financiarisation des terres agricoles.

OFFRE D'EMPLOI

18-05-123 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière affiche une offre d'emploi pour un poste de journalier opérateur de machinerie temps plein ainsi qu'un poste d'adjointe administrative pour un remplacement de congé de maternité.

M. STEVEN LEBEL

18-05-124 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que M. Steven Lebel, journalier opérateur de machinerie, est en poste à temps plein et permanent.

RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

18-05-125 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement qu'une étude d'air soit faite à l'hôtel de ville autant pour la partie de la bibliothèque que pour la partie des bureaux. Cette étude servira à savoir s'il y a des particules dangereuses dans l'air qui pourraient être néfastes pour la santé des travailleurs. Aussi, la directrice générale doit regarder les autres options

possibles advenant la contamination du bâtiment.

FONDS DE CARRIÈRES ET SABLIERES

18-05-126 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que le fonds de carrières et sablières de 25 375,86 \$ soit utilisé, cette année, pour le rang 7 et que le fonds réservé soit transféré dans le budget d'opération.

AUGMENTATION FONDS D'AIDE FINANCIÈRE – FOSSES SEPTIQUES

18-05-127 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que le fonds du programme d'aide pour la mise aux normes des installations septiques soit de 10 000,00 \$ au lieu de 5 000,00 \$. Cinq places supplémentaires seront donc disponibles pour de nouvelles demandes.

MANDAT MUNICIPALITÉ EAU POTABLE

18-05-128 **CONSIDÉRANT** la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (ci-après « RPEP ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT que, en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2; ci-après « L.Q.E. »), l'entrée en vigueur du RPEP fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

CONSIDÉRANT que, après examen du RPEP et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la municipalité de St-Côme-Linière, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes de dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuels;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 118.3.3 L.Q.E. permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l'Environnement ») d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le

IRPEP, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le RPEP dans la mesure que détermine le ministre;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Côme-Linière a adopté le *Règlement n° 295-2017*, portant le titre de *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*, en date du 5 juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l'Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du RPEP sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au RPEP, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

CONSIDÉRANT qu'au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au RPEP, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficace des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT qu'en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au RPEP;

CONSIDÉRANT que pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la municipalité de St-Côme-Linière qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

CONSIDÉRANT que les municipalités réclamantes, incluant la municipalité de St-Côme-Linière, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de

la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au RPEP, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du *Règlement n° 295-2017* de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le RPEP déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT le principe de « précaution » enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

CONSIDÉRANT aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher les lieux de décision le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

CONSIDÉRANT que, par l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;

les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que

les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve

de la situation locale;

CONSIDÉRANT que cette demande outre-passe le cadre de la *L.Q.E* et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la municipalité de St-Côme-Linière, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

CONSIDÉRANT que devant le silence de la ministre de l'Environnement ou d'une réponse inadéquate, la municipalité de St-Côme-Linière se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, la municipalité de St-Côme-Linière doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

CONSIDÉRANT que l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et d'autres municipalités (ci-après « les municipalités requérantes ») ont accepté de se porter requérantes et de représenter toute municipalité qui leur aura fait parvenir une résolution adoptée en bonne et due forme les mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;

CONSIDÉRANT les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d'observer les délais légaux pour entreprendre ladite procédure judiciaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les municipalités requérantes afin de nous représenter et agir pour notre compte dans le cadre du recours judiciaire à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de

de faire valoir nos droits et protéger nos intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à notre demande de dérogation au *RPEP*;

et, finalement,

CONSIDÉRANT que la présente résolution est adoptée pour valoir procuration et mandat aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes au sens de l'article 91 du *Code de procédure civile*.

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, appuyé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement

DE réaffirmer la volonté de la municipalité de St-Côme-Linière de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le *RPEP*;

DE confier aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes le mandat de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre du recours à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir ses droits et protéger ses intérêts quant à sa demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à sa demande de dérogation au *RPEP*, le tout en application de l'article 91 du *Code de procédure civile*;

DE demander à la direction générale de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au *RPEP* pour confirmer l'octroi du mandat de représentation en la présente affaire;

D' autoriser une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours.

LOCATION SOUS-SOL BMR

18-05-129 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité accepte de déménager la bibliothèque municipale au sous-sol de BMR, à condition de 1 000,00 \$/mois, pour une période de 10 ans. Le loyer est indexé selon l'indice de consommation en vigueur de Statistiques Canada au maximum de 2 % par année.

Cette entente est conditionnelle à la réalisation du projet des Trois Ailes sans quoi la location n'est pas valide.

ACHAT DE TERRAIN

18-05-130 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Robby Poulin et résolu à 5 contre 1 :

Que l'on s'engage à acheter le terrain sur le site des Trois Ailes sous certaines conditions.

Le prix du terrain est de 95 800,00 \$. Ce prix est garanti jusqu'au 1^{er} septembre 2018.

Les responsables du projet ont jusqu'au 1^{er} septembre 2018 pour démontrer l'avancement du projet et la certitude de sa réalisation. Après cette date, la municipalité n'aura plus d'engagement envers les responsables.

Cet engagement est conditionnel à la réalisation du projet des Trois Ailes sans quoi l'offre d'achat n'est plus valide.

MANDAT ARCHITECTE

18-05-131 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on mandate un architecte pour dessiner un plan d'hôtel de ville sur le nouveau terrain dès que la municipalité aura la certitude de la réalisation du projet des Trois Ailes.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

18-05-132 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 56. La prochaine séance régulière sera, à 19 h 00, le lundi, 4 juin 2018.

Prochaines assemblées
régulières
du conseil municipal :

Lundi, le 4 juin, à 19h00
Lundi, le 9 juillet, à 19h00

Diffusion des séances de conseil sur Internet

Sur Beauce.TV

Cela devrait être fonctionnel
24 heures après la réunion.



Service incendie St-Côme-Linière

Le service de protection contre les incendies de St-Côme-Linière fera, dans les prochaines semaines, des **visites de prévention** dans différents secteurs de la municipalité.

Merci à l'avance de votre accueil et de votre participation.

Vous aimeriez être pompier volontaire?

Contactez la municipalité
au 418-685-3825



RECYCLAGE

En juin 2018, voici les jours de collecte de votre bac de recyclage:

Jeudi, le 14 juin 2018

Jeudi, le 28 juin 2018



{ www.stcomeliniere.com }



La Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions a été adoptée à l'Assemblée nationale le 17 avril 2018. Les nouvelles règles qui ont été introduites visent tous les usagers de la route. Elles reposent sur cinq grands objectifs :



Améliorer le bilan routier



Améliorer le partage de la route



Favoriser un accès plus sécuritaire au réseau routier pour certains véhicules et usagers



Encadrer plus efficacement l'utilisation de certains véhicules, équipements ou appareils



Simplifier les formalités administratives ou réglementaires

MESURE	DESCRIPTION	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
Couvre-feu pour apprenti conducteur — Promenade	Les apprentis conducteurs d'un véhicule de promenade ne peuvent conduire un véhicule de promenade de minuit à 5 h. Les pénalités prévues sont une amende variant de 200 \$ à 300 \$ et l'inscription de 4 points d'inaptitude.	Date d'entrée en vigueur : 18 mai 2018
Limitation du nombre de passagers — Promenade	Le conducteur, âgé de 19 ans ou moins, titulaire d'un permis probatoire, est limité quant au nombre de passagers âgés de 19 ans ou moins qu'il peut transporter entre minuit et 5 heures du matin. Les limitations sont applicables seulement pendant les 12 premiers mois de conduite suivant la délivrance de son permis. - Pendant les six premiers mois, il ne peut transporter qu'un seul passager âgé de 19 ans ou moins, au cours de la période comprise entre minuit et cinq heures; - Pendant les six mois suivants, il ne peut transporter que trois passagers âgés de 19 ans ou moins, au cours de la période comprise entre minuit et cinq heures. Un membre de la famille immédiate du conducteur n'est pas tenu en compte dans le calcul du nombre de passagers. On entend par famille immédiate du conducteur : - son conjoint, qu'il soit marié, en union civile ou en union de fait; - ses enfants et ceux de son conjoint; - ses frères et sœurs - tout autre enfant de l'un de ses père et mère ou de leur conjoint. Ces règles ne s'appliquent pas si l'un des passagers est titulaire depuis au moins deux ans d'un permis de conduire valide de la classe appropriée à la conduite du véhicule, s'il prend place au côté du conducteur et s'il est en mesure de lui fournir aide et conseil. Les pénalités prévues sont une amende variant de 200 \$ à 300 \$ et l'inscription de 4 points d'inaptitude. Source : https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/code-securite-routiere/Pages/csr.aspx/	Date d'entrée en vigueur : 18 mai 2018

RAPPEL - Multi-vente de garage

Comme par les années, nous réorganiserons une **multi-vente de garage** à St-Côme.

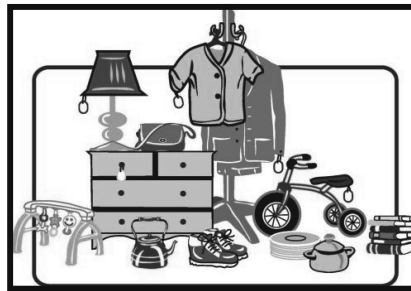
Pour cette année, ce sera le 30 juin et le 1^{er} juillet. Cela peut paraître loin, mais il faut commencer tout de suite à vous préparer car le mois de juin sera très vite arrivé et très vite passé. Les regroupements par famille ou par voisin seront les plus achalandés. Plus votre site sera grand et bien rempli, plus il attirera de clientèle.

La rue de l'aréna sera encore mise à la disposition de tous et particulièrement aux gens résidants en appartement et à ceux de la campagne. Ce serait, aussi, le lieu idéal si vous avez de la marchandise trop encombrante pour votre terrain. Pour les étudiants en projet de quitter le nid familial, vous pourriez vous y meubler à peu de frais. De la publicité sera faite au début de juin dans les villes et villages environnants.

Les listes des points de vente seront montées lundi, le 18 juin. Vous avez donc jusqu'au 17 juin pour donner vos noms et coordonnées à : M. Claude Martel, au 418-215-3279, ou à Mme Lise Champagne, au 418-685-2707.

À noter que l'inscription est gratuite.

Bienvenue à tous!



Mise aux normes de votre fosse septique

Aide financière disponible

Une **aide financière municipale de 1,000\$** est encore disponible en 2018. Depuis 2014, c'est plus d'une quarantaine de propriétaires qui ont bénéficié de cette aide pour rendre conforme leur installation septique.

Il est encore temps d'en profiter. Comme ces travaux deviendront obligatoires un jour ou l'autre, pourquoi ne pas profiter de cette subvention? Certaines conditions s'appliquent. Pour résidences construites avant le 12 août 1981.

Des sommes sont disponibles actuellement, mais le nombre de demandes est limité.

Pour information: 418-685-3825

Vous pouvez également obtenir de l'aide au niveau du gouvernement provincial. L'aide prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable dont la valeur peut s'élever jusqu'à 5500 \$ par ménage. Informez-vous à votre comptable, ou

<http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/acheter-renover-maison/Pages/credit-assainissement-eaux-usees.aspx>

Vidange de fosse septique

***** ATTENTION ERREUR DE DATES*****

Il y a maintenant, depuis 2017, une nouvelle façon de fonctionner pour la vidange des fosses septiques. **Pour vous éviter des frais supplémentaires, il y a des dates précises à respecter.** La lettre fournie par le **Centre de vidange de fosses septiques** jointe avec votre compte de taxes était erronée. Voici les bonnes dates:

**Tout le territoire de St-Côme-Linière, SAUF la route Kennedy:
Entre le 17 et 21 septembre**

La route Kennedy de St-Côme-Linière: entre le 24 et 28 septembre

Si aucune lettre n'est jointe, veuillez communiquer dès maintenant avec les responsables afin de connaître la marche à suivre :

Par courriel : fosse@vsjb.ca

Par téléphone au 418 397-8479 (en tout temps sur une boîte vocale)

Par téléphone au 418 226-5300

(du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h)

Bacs récupérateurs au garage municipal

1555 route Kennedy

Des bacs récupérateurs ont été installés au garage municipal (sur le côté, **près de la grande porte de garage**).

Huile à moteur

Prestone

Filtreur

Contenant plastique

Huile à friteuse

Vous pouvez dès maintenant y déposer vos liquides, prestone, filtres et contenants usagés.

Nous rappelons aux gens et aux entreprises qu'il est strictement interdit d'envoyer des hydrocarbures dans les égouts municipaux. Des amendes sévères aux contrevenants seront appliquées.

(Hydrocarbures = Gaz naturel, huile à moteur...)

Merci de votre collaboration.



Le Mot du Maire

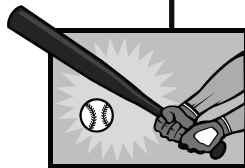
Je vous souhaite un bel été à tous et de belles vacances. Je serai de retour avec le Mot du Maire en septembre prochain.

Yvon Paquet,
Maire

Baseball 29 et 30 juin

Tournoi de balle donnée organisé par les Chevaliers de Colomb les 29 et 30 juin.

Pour plus d'informations :
M. Michel Pomerleau, 418-685-3150 ou 418-230-3534



Encombrants ménagers à faire ramasser :

Un seul numéro : **418-685-2230**

La municipalité de St-Côme offre toujours aux citoyens la **location de la salle Optimiste** pour réunions et événements divers. Cette salle, climatisée, située au 2^e étage de l'aréna, est maintenant équipée d'un ascenseur qui permet un accès facile pour tous.

Wi-Fi disponible. Pour information : 418-685-3460



Avis à la population

Il y aura creusement de fossés dans les secteurs suivants:

- Rang 4
- Rang Jersey Nord

Si vous avez besoin de terre, veuillez téléphoner à l'hôtel de ville au 418-685-3825 et laissez-y vos coordonnées (nom, adresse et téléphone).



**Association
Bénévole
Beauce-Sartigan**

Service de popote roulante

**Livraison
de repas
chaud à
domicile**

**Saint-Georges
et les environs**

Cible :

- Personnes âgées
- Personnes qui récupèrent à la suite d'une maladie ou d'une hospitalisation
- Proches aidants



Place Centre-Ville
11 400, 1^{re} Avenue, bureau 120-A,
Saint-Georges Qc G5Y 5S4

www.benevolatbeauce.com



**418 228-0007
poste 5**

Maison des Jeunes de St-Georges

Pour les mois de mai et juin

Mercredi, jeudi: 18h00 à 21h00 et vendredi, samedi: 18h00 à 23h00

Pour les mois de juillet et août

Mercredi, jeudi : 18h00 à 21h00 et vendredi: 18h00 à 23h00

Juin 2018

Soccer	1 juin
Shooting photo	2 juin
Dégustation de fruits exotiques	7 juin
Pique-Nique aux passerelles	8 juin
Soirée vernis à ongle	13 juin
Soirée crème molle	14 juin
Polices et voleurs	16 juin
Soirée Arborétum	20 juin
Camping intérieur et BBQ	22 juin

Fermé le 23 juin pour la St-Jean-Baptiste

Début de l'horaire d'été

Piscine municipale	13h à 15h	2\$	28 juin
Dessert aux fraises			29 juin

Fermé le 30 juin pour la Confédération

Juillet 2018

Parc des 7 chutes et poutine	5 juillet
Gilet Tye-Dye	6 juillet
Course à Obstacles	11 juillet
Salade de fruits	12 juillet
Tirage du Billet	13 juillet
Tournoi Billard	13 juillet

Nous serons fermés durant notre voyage d'été les 18 et 19 juillet.

On fête les vacances	20 juillet
----------------------	------------

Fermeture de la Maison Des Jeunes durant les deux semaines de la construction.

Bonnes vacances!!!

Août 2018

Cocktail d'été	9 août
Guerre d'eau	10 août
Tournoi jeux extérieurs	15 août
Journée à la Roche d'or, mini putt, piscine, pique-nique. Prix à venir	16 août
Création de collier	17 août
Soirée Loup-Garou	22 août
Souper fin d'été	24 août
Canisse bottée	30 août
Quiz saines habitudes	31 août

**L'équipe de la Maison Des Jeunes
vous souhaite un très bel été à tous !!**

OFFRE D'EMPLOI POUR LA SAISON ESTIVALE 2018 À L'ARÉNA DE ST-CÔME-LINIÈRE

OFFRE D'EMPLOIS ÉTUDIANTS—PISCINE ÉTÉ 2018

Qualifications recherchées

1 poste:

Avoir son sauveteur national et premiers soins
Responsable et disponible.

1 poste:

Avoir son sauveteur national, moniteur aquatique et premiers soins.

Pour toutes ces offres, veuillez envoyer votre C.V. à:

arenastcome@globetrotter.net
ou directement à l'aréna
418-685-3460



PROGRAMME INCITATIF À LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE UNE MAISON NEUVE BIEN À VOUS? UN RÊVE RÉALISABLE.

GRÂCE À LA CAISSE DES JARDINS DU SUD DE LA BEUCE, VOUS POURRIEZ RECEVOIR UNE REMISE DE 2 % S'AJOUTANT AUX PROMOTIONS COURANTES LORS DE L'OCTROI DE VOTRE PRÊT HYPOTHÉCAIRE POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE.

Ce programme est une initiative de votre caisse visant à encourager la construction de nouvelles unités domiciliaires dans les municipalités de son territoire.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

- Être membre de la Caisse
- Contracter un prêt hypothécaire d'un montant minimum de 100 000 \$
- S'engager à maintenir son emprunt pour une période minimale de 5 ans
- Construire une résidence principale, secondaire ou multilogements de 6 unités et moins

Prenez rendez-vous dès maintenant avec l'un de nos conseillers au 418 594-8227.

**FAITES CONFIANCE AU PLUS GRAND PRÊTEUR HYPOTHÉCAIRE
AU QUÉBEC ET TROUVEZ, SOUS UN MÊME TOIT, L'ENSEMBLE
DES PRODUITS ET DES SERVICES RELIÉS À L'HABITATION.**



Desjardins
Caisse du Sud de la Beauce

.....
• Erratum en février et mars 2018; On aurait dû lire :

• CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

- Être membre de la Caisse, • Contracter un prêt hypothécaire d'un montant minimum de 100 000 \$, • S'engager à maintenir son emprunt pour une période minimale de 5 ans, • Construire une résidence principale, secondaire ou multilogements de 6 unités et moins
-



0148 Pl. 233-11 Les dames zélatrices

Des dames de Saint-Côme avaient formé un comité ayant pour nom et pour but: Les Zélatrices de la quête en faveur de la crèche. Bien entendu, la crèche de Québec qui recevait les filles-mères. Ce comité comprenait, de gauche à droite, 1re rangée: Théodora Brochu (épouse de Sévère Poulin), Ida Cassista (épouse de Joseph Gagnon), l'abbé Joseph Arthur Poirier, Élodie Poulin (épouse de Joseph H. Bolduc) et Fabiola Champagne (épouse de Florian Fortin). 2e rangée : Émérilda Gauthier (épouse de Théodore Bouchard), Auréa Loignon, Élise Gagnon (épouse d'Odilon Fortin), Clara Fortin (épouse de Pierre Bouchard) et Bertha Loignon (épouse d'Albert Bouchard). Photo prise le 3 septembre 1950.

Photographe : Inconnu. Cote : Fonds Madame Gisèle Dumas (233-11). Société historique de Saint-Côme

Invitation

La Société historique de Saint-Côme vous invite à une **conférence** donnée par Madame Isabelle Matte, anthropologue.

Titre : **Aux origines de la Saint-Jean-Baptiste, lumière et joie au summum de l'année.**

Date : 21 juin 2018 à 20 h 00

Lieu : Salle paroissiale de Saint-Côme-Linière

Coût : 5,00\$

Inscription : Téléphone : 418-685-2700 (laisser un message)

Courriel : histoire@globetrotter.net

Bienvenue à tous!

Offre d'emploi – Étudiant(e) du secondaire

La Société historique de Saint-Côme recherche

- 1 étudiant(e) de 3^e-4^e ou 5^e secondaire
- Durée 8 semaines commençant le 3 juillet 2018
- Numérisation de négatifs et de photos
- 12\$ l'heure 30 heures par semaine

Communiquer:

Téléphone : 418-685-2700 (laisser un message sur le répondeur)

Courriel : histoire@globetrotter.net

Message important

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière

Le local de la Société historique
1555 Route Kennedy sera ouvert
dimanche, le 3 juin, de 13 h à 16 h.

Venez nous rencontrer pour prendre
connaissance des archives (photos-
documents-etc.) que nous possé-
dons. Vous êtes propriétaire d'une
maison centenaire, venez vérifier si
elle est bien sur notre liste, car nous
voulons produire un volume en 2020
sur ces maisons. Nous recueillons
également vos photos, cartes mor-
tuaires ou autres archives que vous
ne souhaitez pas garder, nous les
conservons précieusement. Vous
êtes les bienvenus.

Avis public

Nettoyage des terrains

La municipalité de St-Côme-Linière dé-
sire aviser ses citoyens de bien vouloir
procéder au nettoyage de leurs terrains
en y enlevant les nuisances, carcasses de
véhicules, pneus, vieux matériaux de
construction, tas de terre, etc., afin d'éli-
miner les risques d'insalubrité et autres
nuisances, le tout conformément au règle-
ment no 183-08. À défaut, les contreve-
nants sont passibles d'une amende de 200
\$ et d'une ordonnance de la cour muni-
cipale, permettant à la municipalité de
faire les travaux de nettoyage et d'en ré-
cupérer les coûts, et les ajoutant au
compte de taxes.

Avis public

Nettoyage et fauchage des terrains, tonte des pelouses

Il est de la responsabilité des proprié-
taires de terrains:

de voir à nettoyer et faucher les terrains
vagues du périmètre urbain ainsi que
ceux ayant une utilisation commerciale
ou résidentielle dans le périmètre rural,
d'effectuer la tonte des pelouses au be-
soin.

Merci de votre collaboration

Comment reconnaître un coup de chaleur?

- ✓ Fatigue inhabituelle
- ✓ Étourdissements
- ✓ Maux de coeur
- ✓ Maux de tête
- ✓ Frissons
- ✓ Crampes musculaires

Attention!

Il y a **danger**

- ✓ Propos incohérents
- ✓ Perte d'équilibre
- ✓ Perte de conscience

Il faut **agir** rapidement,
efficacement et

donner les premiers secours

Mesures de **prévention**

1. Boire un verre d'eau toutes les 20 minutes
2. Prendre des pauses fréquentes, au frais ou à l'ombre
3. Reporter les tâches les plus ardues
4. Porter des vêtements légers qui laissent passer l'air
5. Accorder une attention particulière aux signes et symptômes, chez soi comme chez les autres

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2015
Une idée originale de l'équipe de Santé au travail

PÊCHE — PÊCHE — PÊCHE — PÊCHE

Des truites seront ensemencées dans la rivière du Loup ainsi que
dans le lac du Casse-Croûte RD (pour les enfants), samedi, le 16
juin. Vous êtes invités à venir y lancer vos cannes à pêche, le samed-
i, dès 10 h, ainsi que le dimanche, 17 juin,
toute la journée.

ATTENTION Puisque cette activité n'est pas
organisée dans le cadre de Pêche en ville, un
permis de pêche est nécessaire.





Un été en musique à St-Côme-Linière...

Pour une 2^e année : Les jeudis musicaux, au gazébo «Mistral gagnant» dans la cour de l'école, les jeudis de 19 h 00 à 20 h 30.

En cas de pluie, le spectacle a lieu quand même à l'intérieur de l'aréna.

***** Apportez votre chaise *****

Date	Artiste / Groupe	Genre musical
28 juin	Duo Eux-Autres	Folk - Anglo - Franco
5 juillet	Les Smatts	Rock - Populaire
12 juillet	Come Back	Rock classique
19 juillet	Émile Caron et Pierre Olivier	Rock - Populaire
26 juillet	Rose et Marjo	Folk – Pop - Franco
2 août	Les Renards	Électro acoustique (mixtes québécois, américains)
9 août	Olivier Tardif	Country - Western
16 août	Canyon	Country - Rock
23 août	Les Cajuns	Country - Pop

Un évènement familial gratuit, pour tous! Venez en grand nombre!

Une gracieuseté de votre municipalité, de la M.R.C. de Beauce-Sartigan et de votre caisse Desjardins du Sud de la Beauce



**Municipalité
Saint-Côme-Linière**



La FADOQ Vous avez 50 ans et + ?
Rejoignez nos rangs. La FADOQ compte 445,000 membres au Québec, elle prône une qualité de vie pour tous les aînés. Plusieurs avantages sont offerts. Rabais avec différents organismes et assurances, des programmes bénéfiques, des loisirs et activités hebdomadaires à St-Côme.

Vous êtes intéressé-e-s ou avez des questions, communiquez avec : Marie-Louis : 418 685-3654 ou Louise : 418 685-1273

Bienvenue à tous!

Convocation Extraordinaire

Le Conseil d'administration du Club 4 Vents à une demande de modification du nombre d'administrateurs. Une réunion aura lieu jeudi, le 21 juin 2018, à 19h00 au Club 4 Vents, 1957, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière. Si vous vous opposez à ce changement, veuillez-vous présenter à cette réunion.

Merci, les administrateurs



O.T.J. DE ST-CÔME-LINIÈRE

1517, 19e Rue A, St-Côme-Linière (Qc) G0M 1J0

Tél. : 418 685 3460 Fax : 418 685 2566

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DIMANCHE LE 3 JUIN 2018

AVIS DE CONVOCATION

Avis, est donné par la présente, que l'assemblée générale annuelle des membres de l'O.T.J. de St-Côme-Linière, se tiendra dimanche, le 3 juin 2018, à 9 h 30, dans la salle en haut de l'aréna de la même municipalité, aux fins d'approuver les états financiers pour la période 2017-2018 et d'élire les directeurs sortants de charge.

Bienvenue à tous

LA TROUPE LES CHAUDRONS D'OR PRÉSENTE

QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE
UNE PIÈCE DE NATHALIE BÉLANGER ET NATHALIE TREMBLAY

25, 26 MAI 1^{ER}, 2, 8, 9 JUIN 2018

À LA SALLE PAROISSIALE DE SAINT-CÔME DÈS 20H

35\$ / pers. **SOUPER-THÉÂTRE**
NOUVEAU + SMOKED MEAT
APPORTEZ VOTRE VIN!
SEULEMENT UN SOIR PLACES LIMITÉES **SAMEDI 2 JUIN À 18H**
Tous les prix indiqués incluent les taxes.

PRÉVENTE 15\$ / pers. **APRÈS LE 24 MAI 17\$** / pers. **BILLET THÉÂTRE**

BILLETS EN VENTE AUPRÈS DES MEMBRES DE LA TROUPE OU 418 685-2783 | 418-685-3868

UNE PARTIE DES PROFITS SERA REMISE À L'ÉVÈNEMENT : **Donnez de l'espoir!** (opération espoir - 100%)

DISTRIBUTION
JEAN-ROBERT Bélanger
MARIE-CLAUDE Poirier

NATHALIE Bélanger
NATHALIE Tremblay

SYLVAIN Morin
JIMMY Vachon

MISE EN SCÈNE
NOËLLA Champagne

DÉCORS
MICHEL Parent
MARCO Lacasse

Casse-Croûte de l'Aréna /

Bar laitier

Horaire estival

Du lundi au jeudi

15 h à 21 h

Le vendredi

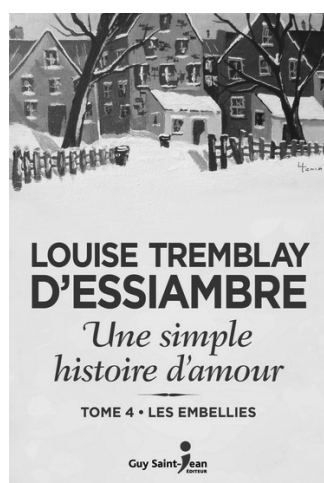
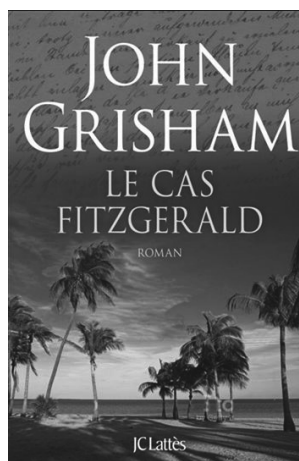
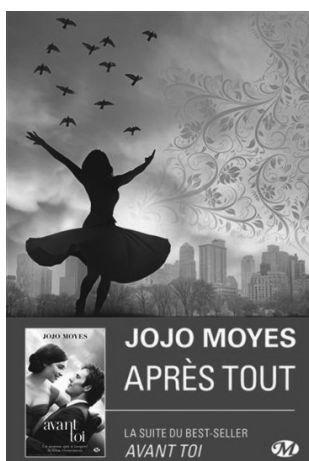
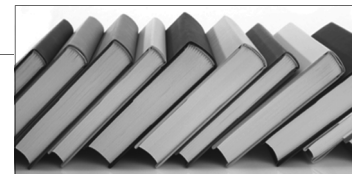
11 h à 21 h

Samedi et dimanche

12 h à 21 h



Les nouveautés «best-sellers» à la bibliothèque municipale... Location à 2.00\$/2 semaines



HORAIRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Lundi	8 h 30 à 12 h 00
	13 h 00 à 16 h 30
Mardi	8 h 30 à 12 h 00
	13 h 00 à 16 h 30
	18 h 30 à 20 h 30
Mercredi	8 h 30 à 12 h 00
Vendredi	18 h 30 à 20 h 30

(418) 685-3825

Aussi **Le Grand magasin T.03** *La chute* (Marylène Pion), *La Réconciliation* (Debbie Macomber), *Sans défense* (Harlan Coben), *Une fille en cavale* (Charlotte Link), *La fille dans les bois* (Patricia MacDonald) et *La fille de Maggie* (Joanna Goodman).

Lecture jeunesse: *L'Adn de l'impossible, saison 2 #03 L'Agent Jean!* (Alex A)

Seule la collection «best-sellers» est payante... Tous les autres livres et magazines sont GRATUITS

PASSEZ À LA BIBLIOTHÈQUE CET ÉTÉ!

Dès le 26 juin, pour chaque visite à la bibliothèque, un coupon de tirage sera remis à tous les enfants de 12 ans et moins.

À la fin de l'été, plusieurs tirages seront faits parmi tous les jeunes ayant fréquenté la bibliothèque.

Bon été à tous!

Activités au Centre Molé en juin

3 au 8 juin

Retraite de 5 jours

«L'Alliance, l'intimité de Dieu!»

Alfred Couturier, o.s.s.t.

Du dimanche 19 h 30 au vendredi 13 h 30

Inscription obligatoire : 418 685-3181

19-21 juin

Session de guérison

«Soyez porteurs de lumière par la puissance de la Parole de Dieu»

Claire Gagné, s.c.s.l et l'équipe du Centre Molé.

Inscription obligatoire : 418 685-3181

20 et 21 juin

Soirées de prière ouvertes au public

À compter de 19 h, animation avec sr Claire Gagné et l'équipe du Centre Molé
Pas besoin de s'inscrire

Adoration animée de 14 h à 15 h

le : 13 juin 2018

Pour information ou inscription :

**Centre Molé au 418 685-3181;
418 685-3674 ou**

centremole@globetrotter.net

ou <http://www.centremole.org>

adresse postale :

Centre Molé

1526, 19^e Rue, St-Côme-Linière,
Qc G0M 1J0



Pour une municipalité propre, je ramasse!
Merci de votre collaboration.

Fermières

Depuis 1933... plus de 80 ans!

Assemblée générale annuelle, le 13 juin 2018, à l'hôtel de ville

Souper à 18h

Donnez vos noms, avant le 10 juin, à Sylvie ou Françoise

Cotisation payable au coût de 30 \$

Élection au poste de vice-présidente et secrétaire

On vous attend, bienvenue à toutes!

Le conseil

P.S. Portez votre plus beau chapeau!

Tableau électronique - Avis aux organismes de St-Côme-Linière

Pour annoncer vos activités sur le tableau électronique, contactez-nous au bureau municipal au 418-685-3825.

Veillez le faire au moins une dizaine de jours avant l'évènement.



COMPTOIR D'AUBAINES DE ST-CÔME

Notez que le Comptoir est un magasin ouvert à tous.

Un excellent moyen de faire du recyclage de vêtements...

Une bonne façon de donner au suivant...

Un excellent moyen d'économiser sur des vêtements pratiquement neufs.

Mercredi de 13 h 00 à 16 h 00

Jeudi de 13 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 00 à 20 h 00

Vendredi de 13 h 00 à 16 h 00

Bienvenue à tous!

VIE ACTIVE

On Bouge à St-Côme!!!

Mardi à 10 h 00

À la salle paroissiale

Lundi et mercredi à 19 h 00

À la Salle Optimiste

Bienvenue à tous!



Développement économique

Une page consacrée au développement économique prend place dans le Babillard. **L'invitation est lancée à tous les promoteurs...** Communiquez au 418-685-3825 pour vos publications futures.



Émission des permis de construction et rénovation

Nous vous rappelons de faire votre demande de permis à l'avance afin d'obtenir les autorisations à temps pour la date prévue de vos travaux.

Merci de votre collaboration!



WAZANA
BROS
BEAUCE
JEANS

1515 10^e Rue Saint-Côme-Linière, QC G0M 1J0



**NOUS
EMBAUCHONS**

Tél.: (418) 685-3840

COURRIEL: CARRIERES@BEAUCEJEANS.COM

Terrains résidentiels à vendre

St-Côme

19^e Rue, entre la 16^e et la 20^e Avenue

Environ 13 000 pi²/terrain

Prêt à construire soit maison unifamiliale, duplex ou semi-détaché

Entrée sur le terrain

Tous les services d'infrastructure seront en place : Eau, Électricité et Égout

Situé près des services suivants : École, aréna, terrains de jeu, église, caserne de pompier, piscine publique et bibliothèque

Les terrains seront prêts en juin

Pour toute information veuillez nous contacter au 418-685-3791



Terrains
disponibles au
parc industriel

Pour
informations:
(418) 685-3825



Nouveau développement résidentiel

Les Boisés Dulac

De gros investissements à
St-Côme-Linière, secteur route
Rodrigue et rang St-Joseph

Très beaux terrains... À voir!

LES TROIS AILES RÉSIDENTE DE SOINS

Bureau d'information

1189, route du Président-Kennedy

Saint-Côme-Linière QC G0M 1J0

418 225-6237

Construction neuve sur un seul étage à St-Côme-Linière

Nouveau développement à St-Côme-Linière...

Comprenant 28 terrains disponibles avec services (eau et égout) de 13 200 à 19 000 pieds carrés. Près de l'école et des structures sportives, rue asphaltée.

Disponible en auto-construction ou clé en main

Pour aussi peu que 1.85\$/pied carré

Contactez Steven Bédard, Constructions Bed-Clé, au 418-685-3257



Un service d'aide alimentaire est disponible dans votre village!

Si vous vivez une situation plus difficile financièrement et vous voulez améliorer vos conditions de vie, nous sommes là pour vous.

- Une aide une fois par mois;
- En tout confidentialité;
- Contribution symbolique pour les frais de transport;
- Réception directement à St-Côme.

Pour plus d'informations, contactez **Isabelle Thompson** à l'Association Bénévole Beauce-Sartigan: **418-228-0007 poste #5**



Les Chevaliers de Colomb...

Au service de sa communauté

Vous pouvez emprunter le matériel suivant auprès des Chevaliers de Colomb du conseil 6698 de St-Côme-Linière région 04 district 83: Canne, béquilles, marchette, fauteuil roulant, etc.

Un dépôt de 10\$ est demandé et est remis lors du retour du matériel, s'il est en bon état.

Pour informations:

M. Robert Bourque, 418-685-3612

En cas d'absence de M. Bourque, vous pouvez contacter M. Michel Pomerleau au 418-685-3150.

Les Chevaliers de Colomb se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident. Il est de votre responsabilité de veiller à votre propre sécurité en utilisant les appareils empruntés et vous devez vous engager à retourner le matériel en bon état.



CENTRE D'ÉCOUTE DU CEPS BEAUCE-ETCHEMINS

Tu aimerais te sentir écouté et compris dans ce que tu vis ?

Nous sommes là pour toi, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Téléphone-nous au **418-228-0001**.



Tu préfères nous écrire ?

Notre chat-écoute est ouvert du lundi au jeudi de 18h à 22h :

www.acetdq.org

Nous sommes là pour t'écouter.



L'équipe Métal Duquet récompensée pour leurs efforts de deux prix plutôt qu'un !

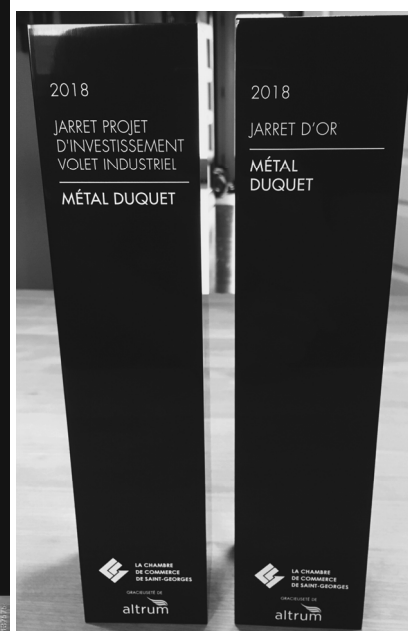
Avec les efforts de tous nos employés, nous avons eu le privilège de nous voir offrir le prix Jarret D'Or et le prix Prestige Projet d'investissement- Volet industriel.

La flexibilité et la créativité de notre équipe sont la clé de notre succès ! L'ensemble des investissements ont permis à tous de déployer leurs ailes dans un environnement à notre image et dans le but de conserver la touche familiale qui nous unit, de rendre les espaces de travail agréable, d'assurer plus de confort et d'autonomie et de permettre l'attraction de nouveaux talents dans notre grande famille.

Merci à la Chambre de commerce pour ces beaux honneurs que nous partageons avec notre équipe, notre fière communauté de St-Côme ainsi qu'avec tous les finalistes et gagnants de cette belle soirée. La Beauce rayonne et brille de mille feux !

Peggy Duquet, présidente chez Métal Duquet

Félicitations à toute l'équipe de Métal Duquet!



Refonte du site internet de la municipalité

Nous sommes présentement à travailler pour vous offrir un nouveau site internet au goût du jour. Que vous soyez une petite entreprise, un commerce ou une industrie, nous vous invitons à nous faire parvenir vos coordonnées afin que nous puissions vous ajouter dans le répertoire des commerces. Vous pourrez également profiter de notre nouveau site pour y faire paraître vos offres d'emploi ou événements spéciaux. C'est gratuit, profitez-en!

Appel aux divers organismes de la municipalité: Nous aimerions obtenir des photos illustrant votre domaine d'activités, dans le but de les publier sur notre nouveau site internet. Nous vous remercions à l'avance de votre contribution.

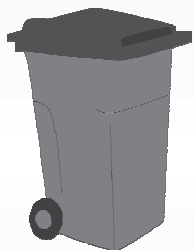
Communiquez avec nous par courriel st-come@globetrotter.net ou par téléphone au 418-685-3825.

Merci de votre collaboration!

Votre municipalité



Réservation
418-227-2626



La cueillette des ordures se fera à chaque semaine à partir du début juin jusqu'à la fin de septembre. Il n'y a pas de changement pour le recyclage qui se fait toujours aux 2 semaines.

Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud

Collecte des résidus dangereux

Samedi, le 2 juin 2018, à 13h00

À l'aréna de St-Côme-Linière



Municipalité St-Côme-Linière 1375, 18e Rue
St-Côme-Linière (Qc) G0M 1J0

Téléphone: 418-685-3825 Télécopieur:

418-685-2566 st-come@globetrotter.net

www.stcomelinier.com

**Dépôt légal à la
Bibliothèque Nationale
du Québec**

MAIRE

Cellulaire

418- 222-3472



**Comptabilité
Fiscalité**

Sandra Paquet

Mélanie Côté, B.A.A.

1614, 6e Rue
Saint-Côme-Linière, Qc, G0M 1J0
comptabilitepaquetcote@globetrotter.net

Tél.: (418) 685-2630
Cell.: (418) 222-4133
Fax: (418) 685-3972

**Centre d'écoute téléphonique et de prévention du
suicide Beauce-Etchemin**

Ligne d'écoute: 418-228-0001

Le Sillon

**Regroupement de parents et amis de la personne
atteinte de maladie mentale**

URGENCE DÉTRESSE:

1-866-APPELLE

1-866-277-3553

**ME MARIE-EVE
POULIN**

NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

1525, 8^e Rue Saint-Côme-Linière
Beauce (Québec) G0M 1J0

Courriel: mepoulin@notarius.net

Site Web: www.mepoulin.ca

T. 418 226-6284 • F. 1 855 684-0442



**CONSTRUCTION
CHRISTIAN BERGERON**

Tout pour vous satisfaire

418 685-2280

- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION
- FINITION INTÉRIEUR
ET EXTÉRIEUR
- PORTES
ET FENÊTRES
- TOITURE
- PATIO
- ETC.